



Groupe de travail commun CNAS/CTM du 13 juin 2019  
« gouvernance des opérateurs de l'action sociale »

Comme il est rappelé dans les rapports présentés aujourd’hui l’action sociale ministérielle s’appuie sur l’article 9 de la loi du 13/07/1983. Cet article dit que « *les fonctionnaires participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent* », le décret du 6/01/2006 précise que « *l'action sociale, collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'État et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles* ».

L’action sociale telle que nous la connaissons aujourd’hui ne s’est pas faite en une seule fois, en effet :

- 1945 : création du comité national des services sociaux (CNASS)
  - 1954/1956 : création de l’action sociale pour le logement et Education plein air finances avec la création de 35 centres pour 8000 enfants
  - 1968 : mise en place des services sociaux à composition paritaire
  - 1974 : création des délégués départementaux
  - 1980 : Epaf s’ouvre aux familles
  - 1983 : création de l’association pour la restauration (AGRAF)
- et enfin 1989 qui voit après le grand conflit au ministère, le budget de l’action sociale largement abondé, un programme de construction de 3000 logements, la création de l’aide et du prêt à la première installation, la mise en place de l’harmonisation tarifaire, du titre-restaurant, naissance du BIL, création d’emplois d’assistantes de services sociaux.

Depuis, plusieurs prestations ont été améliorées, le parc de logements est passé de 3000 à presque 11000 , quelques places en crèche ont été réservées, même si c'est très loin des besoins, le CESU 6/12 ans etc.

Permettez-moi de penser que les représentants des personnels y sont aussi pour quelque chose.

Des audits sur l’action sociale nous en avons connu plusieurs, que ce soit dans la Fonction publique ou au ministère, le rapport Gaudillière en 2001, Bonnet-Galzy en 2002, celui CGEFI/IGAS de 2011 sur l’action sociale dans la Fonction publique d’État.

Aujourd’hui deux nouveaux rapports du CGEFI nous sont présentés et une mission est en cours.

Pour la fédération des finances CGT, les politiques sociales choisies avec les représentants des personnels doivent être constituées par des prestations spécifiques que l'employeur finance.

Les besoins des personnels ne se mesurent pas par la consommation des prestations existantes comme vous voudriez nous le faire croire mais par un recensement de ces besoins et la satisfaction de ceux-ci.

Nous ne pensons pas que le questionnaire proposé récemment permette de les recenser.

Concernant la communication « action sociale », certes, le nouveau site qui regroupe toutes les associations est plus facile d'accès mais n'y figure toujours pas les représentants du personnel dans les CDAS et le CNAS. Est-ce à dire que nous n'exissons plus ou que vous voulez minimiser notre action.

Nous avons pu remarquer, également, que les informations étaient distribuées au compte goutte et que si nous ne demandions pas tel ou tel document nous n'en n'avions pas connaissance !

S'agissant de la gouvernance, et des rapports proprement dit, nous partageons certains constats comme le CGEFI l'a noté dans le rapport complémentaire : manque de lisibilité, dispersion de plusieurs opérateurs, néanmoins il reste un gros travail à faire avec les représentants du personnel. Car, avant de travailler sur la forme, il est nécessaire de travailler sur le fond, sans oublier le financement.

Pourtant, dans la synthèse du rapport cité précédemment nous sommes étonnés de ne pas être associés aux travaux, juste une allusion p.11 « restitution dans un délai de 12 à 18 mois, dans des groupes de travail du CNAS ».

Nous sommes très intéressés aujourd'hui par ce que vous allez nous proposer sur l'action sociale de demain qui ne peut pas, pour la CGT, être une action sociale low cost.

Pour finir nous citerons une phrase de Bertol Brecht « celui qui combat peut perdre mais celui que ne combat pas a déjà perdu ».

Nous nous sommes toujours battus, nous continuerons à nous battre pour garder et valoriser nos politiques sociales afin que toutes et tous puissent y avoir accès.